

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 22 Mars 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Mars à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 Mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

PRESENTS : Florence AGUILAR, Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Patrick-François SANTINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale complété par l'article 41 de la loi sur l'administration territoriale de la République, ainsi que le décret N° 95-562 du 6 mai 1995 relatif au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire, et comprend au maximum sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et sept membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration et d'élire à la proportionnelle les représentants du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE à sept (7) le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**
- **PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale.**

Sont élus :

<u>MEMBRES</u>
DUVAL Danielle Santa
ETTORI Ghislaine
ISTRIA Colette
PAILLER-CAVALLI Jean-Charles
PETRELLI Paul
PUTHOD-HONORE Myriam
TRAMONI Marie-Josèphe

- **DONNE au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération, notamment pour la nomination de sept (7) membres non membres du Conseil Municipal.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 23.03.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.03.2026

Fait à PROPRIANO, le 22 Mars 2026

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260322-2026-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

